

 	<p>MO : Compagnie des Ports du Morbihan</p> <p>N° de l'affaire : BREP140132</p> <p>Intitulé de l'affaire : Autorisation environnementale au titre de la Loi sur l'Eau pour le réaménagement du port de la Trinité sur Mer</p> <p>Rédacteur : C. GUY</p> <p>Date : 10/02/2020 – V suite au retour de la DDTM du 5 février 2020</p>
<p>Destinataire : M. ANGIER</p> <p>Copies à :</p>	
<p>Objet : Proposition de plan d'échantillonnage visant à définir la qualité de l'eau et des sédiments préalablement aux opérations de dragage prévues dans le cadre du réaménagement du port de la Trinité-sur-Mer</p>	

1. Analyse de la qualité des sédiments :

4 échantillons moyens à analyser (réalisés à partir de 3 échantillons bruts) :

- 2 du côté de la darse de Kerisper (semblables à ceux réalisés en 2015),
- 1 du côté de la darse Kérisper
- 1 du côté de la darse Bich.

Prélèvement au carottier jusqu'au refus. Une analyse sera réalisée en partie haute et une autre en partie basse si la hauteur de la carotte est supérieure à 50 cm, les prélèvements devant être réalisés sur toute la hauteur des sédiments à draguer.

Si le sédiment n'est pas homogène, il conviendra de réaliser au minimum 4 échantillons, 2 en partie haute, 2 en partie basse.

Analyses à réaliser pour tous les échantillons :

- Conformément à l'arrêté du 30 mai 2008 et à la circulaire du 14 juin 2000 (associé à l'article R.214-6 du Code de l'Environnement) :
 - Granulométrie laser et fraction à 2 mm, matière sèche, densité, aluminium,
 - Carbone organique total, phosphore totale et azote total,
 - Analyse des métaux traces (As, Cd, Cr, Cu, Hg, Ni, Pb, Zn),
 - Analyse des éléments organiques avec 7 PCB (028, 052, 101, 118, 138, 153, 180)
 - 16HAP (Fluoranthène, Fluorène, Benzo(a)anthracène, Benzo(a,h)anthracène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(a)pyrène, Benzo(ghi)pérylène, Indeno(1,2,3-cd)pyrène, Acénaphthylène, Acénaphthène, Anthracène, Chrysène, Naphtalène, Phénanthrène, Pyrène)
 - Composés organostanniques (TBT, DBT, MBT),
 - Analyse bactériologique : entérocoques intestinaux, Escherichia coli.
- Vérification de l'innocuité des sédiments : test d'écotoxicité aigue sur bivalve marin (larve d'huitres),

- Vérification du caractère inerte des sédiments : paramètres de l'arrêté du 12/12/2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes,
- Analyses sur la phase interstitielle : pH, conductivité, azote ammoniacal, azote total.

Dans le cas où les analyses sur un échantillon moyen feraient apparaître un dépassement de la valeur N1 sur au moins 1 paramètre, des investigations complémentaires pour le(s) paramètre(s) en question seront réalisées sur les échantillons premiers ayant servis à constituer l'échantillon moyen. Ainsi, l'ensemble de échantillons premiers seront conservés au laboratoire en attendant les premiers résultats d'analyse.

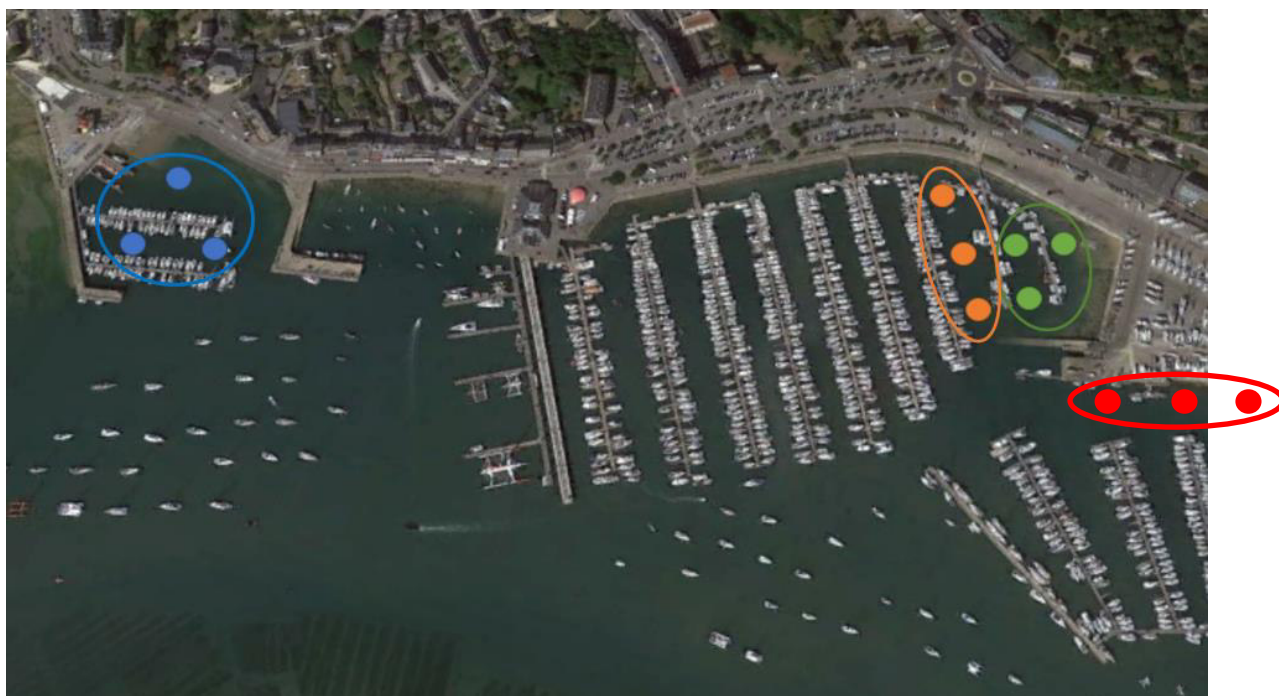


Figure 1. Localisation des prélèvements de sédiments à effectuer

2. Analyse de la qualité de l'eau :

3 échantillons moyens à analyser (réalisés à partir de 3 échantillons bruts), prélevés en sub-surface :

- 1 du côté de la darse de Kerisper,
- 1 du coté de la darse Kérisper,
- 1 du côté de la darse Bich.

Analyses à réaliser pour tous les échantillons :

- Chlorophylle a
- 8 Métaux
- HAP
- PCB
- Physico-chimie : MES, densité, COT, Azote kjeldahl, Azote ammoniacal, Nitrates, Nitrites, Orthophosphates, Phosphore total
- Composés organostanniques (TBT, DBT, MBT),
- Analyse bactériologique : entérocoques intestinaux, Escherichia coli.



Figure 2. Localisation des prélèvements d'eau à effectuer

3. Analyse de la macrofaune benthique :

- 5 stations à échantillonner
- Définition des habitats et des espèces présentes
- Evaluation de l'état de stations avec l'I2EC et l'AMBI



Figure 3. Localisation des stations d'analyse des habitats et de la macrofaune benthique



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Vannes, le 5 FEV. 2020

Direction départementale des territoires et de la mer Le directeur départemental des territoires et de la mer

Service eau, nature et biodiversité
Pôle eau

à

affaire suivie par : Hélène MAILLARD
Téléphone : 02-56-63-74-84
Mél : helene.maillard@morbihan.gouv.fr

Monsieur le directeur général
de la Compagnie des ports du Morbihan
18, rue Alain Gerbault
C.S. 62221
56006 VANNES Cedex

Objet : Avis sur le plan d'échantillonnage du port de la Trinité-sur-Mer

Réf. :

P. J. :

Par courrier du 21 janvier 2020, vous sollicitiez mon avis sur le plan d'échantillonnage des sédiments pour une campagne de dragage dans le port de la Trinité-sur-Mer.

Vous trouverez ci-dessous mon avis sur le plan d'échantillonnage soumis :

1. Sur le maillage des prélèvements :

S'agissant d'un dragage en vue du réaménagement du port de la Trinité-sur-Mer, le plan d'échantillonnage proposé, convient pour ce qui est du **nombre et de la localisation des points de prélèvements**.

2. Sur la composition des échantillons :

Une donnée à prendre en compte pour juger de l'homogénéité des échantillons moyens obtenus par le mélange de « X » échantillons prélevés, est la profondeur d'un prélèvement en lien avec la profondeur de dragage envisagée.

Les prélèvements sont à réaliser sur toute la hauteur des sédiments à draguer.

Afin d'uniformiser les pratiques au niveau départemental et conformément à l'arrêté du Plan de Gestion Opérationnelle de la Rade de Lorient du 3 juin 2019, il est préconisé, qu'une analyse soit réalisée en partie haute et une en partie basse **si cette hauteur dépasse 50 cm**.

Aussi, il conviendra de réaliser des mélanges par horizon : un Em haut et un Em bas (2 Em minimum si le sédiment est homogène, 4 Em minimum s'il est hétérogène).

3. Sur les analyses :

De même conformément à ce que prévoit le Plan de Gestion Opérationnelle de la Rade de Lorient, dans le cas où les analyses sur un échantillon moyen feraient apparaître un dépassement de la valeur **N1 sur au moins un paramètre**, les analyses complémentaires seront réalisées sur les échantillons pour lever le doute et préciser la provenance du contaminant. Ces analyses complémentaires permettront également de définir la filière de traitement des sédiments qui seront dragués.

Veuillez-me retourner le plan d'échantillonnage modifié selon les remarques ci-dessus.

Le chef du service eau, nature et biodiversité,

Jean-François CHAUVET

copie - à la mairie de La Trinité-sur-Mer
- au bureau d'études Antea Group Nantes
- à la CLE du SAGE GMRE